

1. Contrat d'amodiation n°722/10525/SG/GC/2005 du 08 décembre 2005 entre GECAMINES et le Groupe ANVIL MINING COMPANY KATANGA Sprl (AMCK) portant sur l'exploitation des gisements de KINSEVERE et NAMBULWA.

Type de Contrat	: Contrat d'Amodiation n°722/10525/SG/GC/2005
Réserves géologiques	: 318.000 tCu
Pas de porte	: 20,00 MUSD dont 5,00MUSD payés avant la revisitation
Loyers d'Amodiation	: 2,5% du chiffre d'affaires brut.
Prestations & fournitures & services	: Répartition entre GECAMINES et AMCK par préférence aux tiers et à des conditions concurrentielles des commandes, fournitures et services de la JV.
Administration	: Conseil Consultatif : composé de 6 membres dont 3 nommés par GCM et présidé alternativement par AMCK et GCM. Un représentant de GECAMINES partie, en tant que Directeur détaché de l'équipe de Direction chargée de la gestion quotidienne d'AMCK.
Obligations sociales	: Engagement pris par AMCK d'entreprendre des œuvres sociales au bénéfice des communautés environnantes suivant un cahier des charges après concertation avec ces dernières.
Règlement des différends et cas de force majeure	: - Mise en place de la procédure à suivre pour aboutir à la déclaration d'un cas de force majeure ; - Juridiction compétente pour le règlement des différends : Chambre de Commerce International de Paris (CCI) siégeant à Genève (SUISSE) et appliquant le Droit RD Congolais.
Récupération des Droits et Titres Miniers	: Récupération gratuite des Droits et Titres Miniers en cas de dissolution ou liquidation.